



N°15700\*02

## ANNEXE 4 bis

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE AU SENS DE LA REGLEMENTATION RELATIVE A LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE \***

Pour les opérateurs qui déposent un état récapitulatif annuel de la TICFE et qui vérifient leur électro-intensité au niveau du SIREN

A déposer avant le 1<sup>er</sup> juin

Article 266 quinquies C du code des douanes

Déclaration au titre de l'exercice clos le :		Nombre de mois :	
<b>ENTREPRISE</b>			
A	Nom ou raison sociale :	SIREN :	
B	Adresse :		

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>			
C	Chiffre d'affaires repris à la case A1 (ou A2) de l'imprimé 1329-DEF	€	<b>OU</b>
			Chiffre d'affaires repris à la case A3 de l'imprimé 1330-CVAE-SD
			€

<b>ACHATS SOUMIS A LA TVA</b>	
D	Achats de marchandises (droits de douane compris) – case FS de l'imprimé 2052-SD
E	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris) – case FU de l'imprimé 2052-SD
F	Autres achats et charges externes – case FW de l'imprimé 2052-SD
G	Charges afférentes aux redevances pour concessions de brevets et de licences – case A4 de l'imprimé 2053-SD
H	Intérêts et charges assimilées – case GR de l'imprimé 2052-SD
I	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement – case GT de l'imprimé 2052-SD
J	<b>TOTAL (ligne D + ligne E + ligne F + ligne G + ligne H + ligne I)</b>

<b>CHARGES NON DEDUCTIBLES</b>	
K	Montant des cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles – case ES de l'imprimé 2058-C-SD

<b>VALEUR AJOUTEE</b>	
L	Ligne C – Ligne J + Ligne K

<b>DETERMINATION DE L'ELECTRO-INTENSITE</b>		
M	Montant de la TICFE dû à taux plein sur la période couvrant l'exercice (€) x100 VA (€)	%
		Si résultat ≥ 0,5 % = électro-intensif Si résultat < 0,5 % = non électro-intensif

<b>DETERMINATION DU TAUX APPLICABLE</b>		
N	Consommations électriques sur la période couvrant l'exercice (kWh) VA (€)	kWh/€ de la VA

Installations concernées	Ratio d'électro- intensité (en kWh/€ de la VA)	Taux (€)
Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI 1	> 3 Kwh	2 €/MWh
Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI 2	compris entre 1,5 KWh et 3 Kwh	5 €/MWh
Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI 3	< 1,5 Kwh	7,5 €/MWh
IHEI	> 6 Kwh	0,5€/Mwh
Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI fuite de carbone 1	> 3 Kwh	1 €/MWh
Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI fuite de carbone 2	compris entre 1,5 KWh et 3 Kwh	2,5 €/MWh
Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI fuite de carbone 3	< 1,5 Kwh	5,5 €/MWh

"valeur ajoutée" : le chiffre d'affaires au sens des dispositions de l'article 1586 sexies du code général des impôts, y compris les exportations, diminué de la totalité des achats soumis à la taxe sur la valeur ajoutée, y compris les importations (article 2 du décret n° 2010-1725 modifié du 30 décembre 2010)

<b>ENGAGEMENT DE LA SOCIETE</b>	
O	Je soussigné (e)(s), <input type="checkbox"/> Représentant légal de la société, <input type="checkbox"/> Expert comptable de la société, atteste (attestons) de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.
	Fait à : <span style="float: right;">Signature</span>
	Le :